

Sud Ardennes. La méthanisation fait débat

MIS EN LIGNE LE 7/10/2020 À 18:04

✍ SYLVAIN FALIZE

Lors de la réunion de Nature et Avenir en mairie, mardi soir, le développement de la méthanisation a été longuement interrogé. Les écologistes ne lui donnent pas carte blanche.



(Archives)

C'est un sujet complexe. Je n'ai pas la prétention de vous dire si c'est bien, ou pas bien », a prévenu Bruno Mahé. Invité mardi soir par l'association Nature et Avenir en réunion publique, le chargé d'étude de l'Agence locale de l'énergie (ALE), pour avoir planché sur la méthanisation, n'en a pas moins éclairé de nombreuses lanternes.

1 Un procédé naturel et efficace

« *Il se passe la même chose dans un méthaniseur que dans la panse d'une vache. C'est la même flore bactérienne. Et dans leurs flatulences, il y a du méthane* », résumera Bruno Mahé en fin de réunion, pour achever de convaincre quelques sceptiques. La méthanisation est donc bien un procédé naturel. Et elle offre d'instaurer une économie circulaire en valorisant presque tous les déchets organiques agricoles. Bien orchestrée, la dégradation de cette matière peut produire 50 à 70 % de méthane, « *un équivalent au gaz naturel de l'usage domestique* ».

Bruno Mahé reconnaît qu'il s'agit d'un levier pour créer de nouvelles sources de revenus dans l'agriculture, préserver ou créer des emplois. Mais c'est l'aspect environnemental et agricole qui primait ce mardi soir. « *Le digestat comprend des matières stables, des bactéries, et de l'eau. (...) La capacité à produire de l'humus, et donc à enrichir la terre, n'est pas diminuée par rapport au fumier* », devra-t-il d'abord marteler, sans pour autant convaincre les agriculteurs présents. Car un premier écueil a déjà été reconnu par tous : la perte du carbone labile lors de l'épandage. Or, « *c'est un composant essentiel pour la vie bactérienne du sol* », comme le spécifie Bruno Mahé. Un problème qu'il propose de contourner avec moins de labour, et une alternance dans l'épandage du digestat, et du fumier.

Les agriculteurs émettront aussi des doutes quant au contrôle complexe du PH (acidité du digestat) et sur la possible propagation de pathogènes. Mais l'ALE ne les confirme pas.

2 Des dérives bien identifiées

L'avantage économique, lui, restera indiscutable. En comparaison des énergies alternatives (éolien, solaire), le biogaz est produit en continu, stockable, exportable et même transformable en électricité

ou en carburant. Le problème, c'est que « *cela peut entraîner une dérive évidente sur la vocation première des fermes* », conçoit le chargé d'étude.

“La réponse réglementaire ne suffit pas à rendre la méthanisation vertueuse”

Produire de l'énergie ou de l'alimentation ? Ce nouveau dilemme perturberait déjà le marché. « *Je connais deux éleveurs qui n'auront pas leurs pulpes de betterave cette année. Un méthaniseur les achetait plus cher (...) Des Belges viennent même nous acheter du maïs ensilage pour leurs méthaniseurs* », se désole un agriculteur.

Sur l'aspect écologique, Bruno Mahé évoque aussi des **mauvaises pratiques** (<https://abonne.lardennais.fr/id130478/article/2020-02-10/sud-ardennes-gare-aux-effets-pervers-de-la-methanisation>) trop répandues : ne remplir un méthaniseur qu'à moitié, stocker le digestat à ciel ouvert (pollution des eaux), un défaut d'entretien pour éviter des fuites de gaz... « *Dans ces cas-là, l'intérêt en termes d'émission de gaz à effet de serre est nul, insiste-t-il. Désireux de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain, il tempère : « D'autres fermes, au contraire, deviennent à énergie positive, offrent une gestion plus locale des effluents* ». Ni usine à gaz, ni panacée, la conclusion devient claire : « *C'est du cas par cas. On ne peut pas faire de généralité* ».

3 Un manque de suivi qui inquiète

Au final, les inquiétudes des riverains auront été peu évoquées. Les risques d'explosion ont été décrits comme très faibles, les problèmes d'odeurs, de trafic routier, d'impact sur le paysage ou de pullulation d'insectes sont apparus presque aussi communs que pour d'autres sujets. Mais l'assemblée s'est entendue pour réclamer un contrôle plus assidu des autorités, et pas seulement sur

l'emplacement des **futurs méthaniseurs**
(<https://abonne.lardennais.fr/id93016/article/2019-09-12/la-methanisation-avance-grands-pas-dans-les-ardennes>).

Après avoir soulevé l'insuffisance de la charte de bonnes intentions du Département et du conditionnement de sa subvention, un agriculteur a même évoqué des contournements aux premières lois en vigueur. « *La réglementation actuelle ne suffit pas à rendre la méthanisation vertueuse. On travaille avec du vivant et ça peut évoluer au fil du temps. Cela exige un suivi, de l'entretien, des contrôles que l'administration ne s'est pas donné les moyens d'effectuer* », a donc tranché Bruno Mahé, unanime.

✍ SYLVAIN FALIZE

Les installations à venir

Les Ardennes comptent actuellement 16 unités de méthanisation, dont 14 dans des exploitations agricoles.

Le Sud Ardennes en compte au moins sept, à Quatre-champs, Marcq, Leffincourt, Grivy-Loisy, Pauvres, Sommerance et Rethel (Smurfit-Kappa).

Cela correspond à une puissance électrique installée de 4 495 MW, qui correspondent, respectivement, aux besoins électriques de 12 400 foyers, et aux besoins thermiques de 1 620 foyers.

Quatorze projets sont en cours, dont un à Sorbon, un à **Chappes** (<https://abonne.lardennais.fr/id78817/article/2019-07-08/chappes-ils-ne-manquent-pas-le-train-de-la-methanisation>) et pas moins de huit projets dans le **Vouzinois** (<https://abonne.lardennais.fr/id100699/article/2019-10-12/la-methanisation-le-vent-en-poupe-en-argonne>), rassemblant